Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2025 Publication : 20/11/3035AN 4/S

252-2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération nº 79/2025

OBJET: Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Institut Curie pour la recherche contre le cancer du sein dans le cadre de la manifestation « Octobre Rose »

Le Conseil municipal a été convoqué le 04 novembre 2025 (article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 17 novembre 2025, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

Étaient présents: Mme Brigitte VERMILLET, Maire, M. Robert ALLY, Mme Jeannette BRAZDA, M. Jean-Jacques LEGRAND, Mme Quynh NGO, M. Pascal LEROY, Mme Philomène PINTO, Adjoints au Maire; Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Claude DELOBEL, M. Albert BIOSSI, M. Yvon COADOU, M. Paulo RAMOS, M. Daniel GIZZI, M. Thierry HORDESSEAUX, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Caroline DELAIRE, M. Lionel MARSAULT, Mme Laurence AGRAPART, Mme Christel JEANNOT, Mme Annette VIRLY RICHARD, M. Martial GAUTHIER, Mme Jacqueline BENJADDI, M. Gilles PRENELLE, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés: Mme Marie HAMIDOU donne pouvoir à M. Jean-Jacques LEGRAND, M. Serge HOUZIEL donne pouvoir à Mme Quynh NGO, Mme Fabienne RIQUART donne pouvoir à Mme Philomène PINTO, M. Dany CAMACHO donne pouvoir à M. Claude DELOBEL, Mme Valérie COUREAU donne pouvoir à M. Robert ALLY, M. Corentin LEVY donne pouvoir à Mme Brigitte VERMILLET, Mme Brigitte JARDEL donne pouvoir à Mme Jeannette BRAZDA.

Étaient absents: M. Anthony BUNELLE, Mme Carole PERSONNIER, M. Xavier DUGOIN

Mme Christel JEANNOT, Conseillère municipale, a été désignée dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : P. LEROY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2313,

Vu la délibération n° 18/2025 du Conseil municipal du 7 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025,

Vu l'avis de la commission unique en date du 03 novembre 2025

Considérant la manifestation « Octobre Rose », organisée le 11 octobre 2025 et le spectacle organisé le 15 novembre 2025

Considérant que ce rendez-vous est une action en faveur de la recherche contre le cancer du sein, menée par la fondation de l'Institut Curie,

Considérant que la ville de Morangis a récolté 6 422 euros



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20251117-79-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2025

Publication: 20/11/2025

253-2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, après un vote à main levée,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 6 422 euros à la Fondation de l'Institut Curie dans le cadre d'Octobre Rose

PRECISE que la somme est inscrite au budget 2025

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire **Brigitte VERMILLET**

Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.